

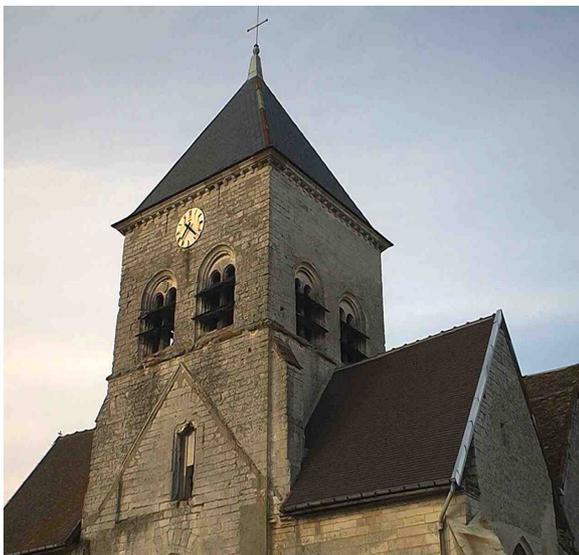


L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 85 ETE 2023

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
Les futurs pompiers	p2
Le 14 juillet 2023	p3
Vide grenier du 10 septembre 2023	p3
Règlement vide grenier	p4
Photos de Les Grandes Chapelles	p4
Flyer sur le vide grenier	p5
Cantine-Garderie	p6
Les écoles	p7
Délibérations du Conseil Municipal	p8
Inscriptions vide Grenier	p9
Qualité de l'eau en 2022	p10

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

PanneauPocket: icône PanneauPocket sur votre portable, sélectionner: **Les Grandes Chapelles**

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL

Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est **FERME** au public.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
L'heure où Nicole COLLET n'aura plus à aller au bureau est arrivé. Elle a commencé au secrétariat à Les Grandes Chapelles le 18 janvier 2005 et partira en retraite le 31 août 2023. Elle avait été recruté par Mr Jean Claude MOUCHEL et elle est restée 18 ans et presque 8 mois. Son travail de qualité accompli au sein de la commune, son sérieux, sa rigueur et son savoir qu'elle a toujours mis à disposition des concitoyens et de moi-même.

Elle a été radiée le 1er février 2016 du personnel communal pour intégrée à la Communauté de Commune Seine et Aube.

Elle est secondée depuis le 11 juillet 2023 par Gaëlle PERRIN qui la remplacera à son départ.

Le secrétariat reste ouvert tous les matins du mardi au samedi. **L'après-midi est toujours fermé au public** mais la secrétaire sera présente le vendredi après midi et absente le mercredi après midi.

L'arrêté municipal qui avait été pris en 2022 est permanent donc il est toujours d'actualité. **(ARRETE PERMANENT N° 2022/04)**.

Vous pouvez le consulter dans le journal N° 81 ou en Mairie.

Les travaux en cours:

- Les poteaux bois et métalliques à Orange devraient disparaître la semaine 31 dans rue du Foyer, la rue des Vergers et la rue Neuve de l'impasse rue Neuve jusqu'à la route d'Arcis.
- Le bitume est prévu semaine 34
- Pour le terrain multi sport reste à faire la table de ping pong, les deux tables avec bancs, un bout de clôture pour fermer le tout et au mois de novembre une haie sera plantée à l'extérieur de la balustrade en bois.
- Pour la salle polyvalente, le carrelage et la peinture sont prévus en octobre 2023.
- Les caméras sont installées et il reste à les régler.
- Les luminaires passeront tous en Led début de l'année 2024.
- Pour l'église on va avoir la subvention de la DRAC (état) qui nous permettra de demandé les subventions à la région Grand Est et au Département
- Nous avons pour projet de faire de l'autoconsommation collective pour la commune en matière d'électricité. Pour ce faire nous allons mettre les panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente. On mettrait 15 modules ce qui ferait une puissance de 6 Kw sur une surface de 15 m x 1,80 m tant qu'il ne fait pas nuit.

L'autoconsommation collective permettra d'alimenter les écoles, la cantine-garderie et la mairie. Les panneaux photovoltaïques seraient raccordés au compteur Linky. D'après la réglementation il ne doit pas y avoir plus de 2 km entre le producteur et les sites du producteur, nous n'avons pas ce problème car il y a 100 m entre le producteur et le consommateur.

Le repas des anciens et des conseillers municipaux aura lieu le 25 novembre 2023 dans une salle polyvalente complètement rénovée.

Bien cordialement,

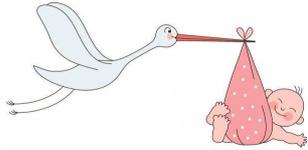
D. Gamichon

Etat civil

Naissances:

GENOT Louka, Guy, Frédéric
06/06/2023
16 Rue des Deux Justices

ROSSI Andrea
11/07/2023
12 Petite Rue



Nouveaux arrivants:

M. DELAISSE Théo et
Mme THOMAS Zina
13 Rue de Rilly

M. GUIBERT Léo et
Mme TUOT Charlotte
29 Rue d'Arcis

M. ROGER Romain et Mme PELADE Marion
25 Rue des Deux Justices

M. ROUSSEAUX Côme et Mme GILLIAND Mathilde
11 rue des Vergers



Les futurs pompiers !



Les sapeurs en herbe, combien d'entre eux intégreront un corps de sapeur pompier

Les sapeurs pompiers de Les Grandes Chapelles, à la demande de la directrice de l'ACM sont venus faire des démonstrations en matière de secours à personne et de déclenchement des détecteurs incendie.

Sandrine SEVERINO leur expliqua ce qu'était le corps humain, la position latérale de sécurité (PLS), le bouche à bouche et le défibrillateur.

Philippe CRINDAL leur expliqua à quoi servait un détecteur incendie, quand il sonnait il fallait que tout le monde sorte pour aller au point de ralliement qui se trouve devant la salle polyvalente (porte où il y a le défibrillateur).

Le 14 juillet 2023



Le temps du recueillement aux monuments aux morts

Les festivités commencèrent le 13 juillet par une retraite aux flambeaux (des parents se sont plaints d'avoir eu des restes de pétards chez eux) puis d'un feu d'artifice.

La journée du 14 juillet commença par la cérémonie au monument aux morts, puis elle continua par l'apéritif sous le préau de l'école primaire.

Après ce fut le tour du repas communal qui regroupait environs 170 personnes. A 15H00 ce fut la musique, le concours de boules, les jeux pour les enfants. A 22H00 il était temps de se quitter et de se dire au 14 juillet 2024.

Le Comité des fêtes Les Grandes Chapelles organise un vide-greniers le :

**DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023
à Les Grandes Chapelles**

Pour participer à cet évènement, remplissez le bulletin de participation ci-joint et n'oubliez pas de joindre pour votre enregistrement :

- Un chèque libellé à l'ordre du comité des fêtes. Un emplacement vous sera attribué et vous sera adressé par courrier.
- La photocopie de la carte professionnelle
- La photocopie de la carte d'identité pour les particuliers

Le prix du stand est fixé à 2.00 Euros le mètre

Réservation à effectuer avant le 1 septembre 2023.

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire car le nombre d'emplacements est limité.

- La mise en place se fera à partir de 6 heures jusqu'à 8h00.
- Tout emplacement non occupé à 8h00 deviendra disponible et proposé aux exposants en attente.
- Tout au long de la journée, un service de restauration rapide / buvette vous sera proposée par le comité et un Foodtruck.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, Meilleurs sentiments.

Pour tout renseignement complémentaire : **Vairelles Jennifer** Tel : **06 77 08 99 67**

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023

BROCANTE / VIDE-GRENIER DU COMITE DES FETES

REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert à tous, professionnels et occasionnels, conformément aux lois en vigueur.
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour, K.bis ou registre du commerce.
- Les exposants occasionnels doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente. ➤ Sont interdits sur les stands : armes, alimentaire, animaux, plantes et articles neufs.
- Déballage à partir de 6 heures – emplacement réservé jusqu'à 8h00.
- Le prix du stand est fixé à 2,00€ le mètre linéaire
- Pour un problème de bon voisinage, prévoir entre les stands un espace de circulation.
- Les exposants sont placés par les organisateurs.
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (Pompiers, SAMU...).
- Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir – remballage à 18h.
- L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).

INSCRIPTIONS : Jennfer Vairelles Tél. : 06 77 08 99 67



LE VIDE GRENIER du DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023

Le comité des fêtes organise un

VIDE GRENIER LES GRANDES CHAPELLES

Dimanche 10 septembre 2023



Emplacement 2 euros le mètre linéaire

Paiement à la réservation

Buvette et restauration sur place

Inscription : jennifer.bri@orange.fr ou 06.77.08.99.67

La cantine-garderie au travail pendant le mois de juillet 2023



ZIG ZAG parc le 19 juillet 2023



Volcan en éruption



Lac du Der, Larzicourt le 11 juillet



La veillée le 21 juillet (grillade et chamallows)



La rencontre inter-centre à Méry le 26 juillet



Les moulins à vent

Les Ecoles



Le séjour à Chappes



La fête de l'école le
vendredi 23 juin 2023

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Juin 2023

En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 6

1 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE ST PIERRE ET ST PAUL ENTREPRISES RETENUES ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES DOCUMENTS DU MARCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu le rapport d'analyse effectué par la maîtrise d'œuvre de l'opération, M. Pierre Bortolussi, Architecte en chef des Monuments historiques,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

La consultation ayant pour objet la restauration des couvertures de l'église St Pierre et St Paul est prévue en quatre lots.

décide d'attribuer les lots suivants :

Lot n°1 - Maçonnerie Pierre de Taille : déclaré infructueux

Lot n°2 - Charpente : Entreprise ATB 255 996.00€ HT

Lot n°3 - Couverture : Entreprise COANUS 226 405.67€ HT

Lot n°4 - Horlogerie : Entreprise FROTEY 3 550.00€ HT

autorise M. le Maire à reconsulter pour le lot n°1.

autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché public

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

2 - REMBOURSEMENT DES FRAIS A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains frais réglés par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sont à la charge de la commune :

Cotisations UDSPA 2022 : 384.00 €

Cotisations UDSPA 2023 : 357.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de rembourser ces frais à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur le compte 62878 « remboursement de frais à d'autres organismes ».

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Juillet 2023

En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 6

1 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE ST PIERRE ET ST PAUL ENTREPRISE RETENUE pour le Lot n°1 ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES DOCUMENTS DU MARCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu le rapport d'analyse effectué par la maîtrise d'œuvre de l'opération, M. Pierre Bortolussi, Architecte en chef des Monuments historiques,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

La consultation ayant pour objet la restauration des couvertures de l'église St Pierre et St Paul est prévue en quatre lots et il manquait le lot n°1 qui avait été déclaré infructueux.

décide d'attribuer le lot suivant :

Lot n°1 - Maçonnerie Pierre de Taille Entreprise

Hory MARCAIS 455 654.41€ HT

autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché public

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juillet 2023

En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

1 - RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renforcement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

La « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,

La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} Janvier 1982.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent entre autres :

- Le remplacement sur supports existants à conserver de 53 luminaires vétustes, par des luminaires fonctionnels d'éclairage public à LED, avec appareillage incorporé de classe 2

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire

S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°11 du 16 mars 2018 et n°15 du 10 décembre 2021 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 16 000.00 Euros.

S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune ; seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L1321.1 du code général des collectivités territoriales.

2 - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RESTAURATION PARTIELLE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de commencer les travaux de restauration de la toiture de l'église.

Pour la première tranche de ce projet, Monsieur le Maire propose de faire des demandes de subventions et propose le plan de financement suivant :

Total des travaux HT	373 173.52 €
DRAC (30%)	111 952.06 €
Région (30%)	111 652.06 €
Département (20%)	74 634.70 €
Fonds libres	149 269.42 €
Total projet TTC	447 808.22 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la réalisation des travaux de restauration de la toiture de l'église.

- Adopte le financement proposé.

- S'engage à inscrire au budget les dépenses correspondantes aux investissements.

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

ATTESTATION pour l'inscription au vide marché du dimanche 10 septembre 2023

Utilisez ce document pour l'inscription

BROCANTE – VIDE GRENIER

Organisé par le Comité des Fêtes de Les Grandes Chapelles

Dimanche 10 septembre 2023

« Accueil des marchands et exposants à partir de 7h00 »

ATTESTATION – INSCRIPTION

Personne Physique (Particulier)

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Né (e)à (ville)..... Département.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le :par :

Je loue un emplacement de mètre(s) à 2.00€ le mètre (minimum 2 mètres) =.....€

Je règle mon emplacement ce jour,

- en espèces
- ou chèque à l'ordre du Comité des Fêtes

Déclare sur l'honneur :

- ✓ De ne pas être commerçant (e)
- ✓ De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce)
- ✓ De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter

Fait à..... le.....

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé » :

Rappel de Art 21 : Attention, aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, la brocante vide grenier aura lieu quelque soit le temps.

ATTESTATION à RETOURNER accompagnée de son règlement pour être validée à :

Comité des fêtes 5 rue des champs 10170 Les Grandes Chapelles - Tél: 06.77.08.99.67 E-mail : jennifer.bri@orange.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : LES GRANDES CHAPELLES RESEAU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates dépassant la limite de qualité. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. La teneur en chlore libre résiduel est trop élevée sur le réseau de distribution (valeur de 0,1 mg/L). La moyenne annuelle est supérieure à 0,2mg/L.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 21 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 252 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES GDES CHAPELLES PUIITS BASSIN PELLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

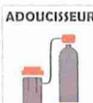
Votre réseau alimente 398 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE LES GRANDES CHAPELLES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE LES GRANDES CHAPELLES »

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
----------------------	----------	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 5
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 54,7 mg/L
Valeur maxi : 56 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12
Nombre de mesures : 1,675
Conformité : 0 %
Valeur maxi : 1,3 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl ; chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur maxi : 0,2 NFU

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,09 mg/L
Valeur maxi : 0,09 mg/L
Année prise en compte : 2021

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
---------------	----------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 25 °f
Valeur maxi : 25,7 °f

CHLORE LIBRE

Teneurs excessives en chlore résiduel.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 0,276 mg(Cl₂)/L
Valeur maxi : 0,38 mg(Cl₂)/L